

Rue de l'Eperon BP 10069 - 86206 Loudun cedex ☎ 05.49.98.17.51 ☑ ce.0860021f@ac-poitiers.fr

# DOSSIER D'INSCRIPTION 2024-2025 ANNEXES

Nous avons le plaisir de vous informer que vous êtes affecté(e) au Lycée Guy CHAUVET.

Merci de rapporter le dossier d'inscription constitué des pièces suivantes

Dépôt des dossiers d'inscription :

Mercredi 3 juillet de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h30

Jeudi 4 juillet de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 19h00

Si vous n'avez pas la possibilité de déposer le dossier aux dates ci-dessus, vous pouvez le déposer ou l'envoyer par courrier au lycée avant le 12 juillet

Merci de veiller à ce que votre dossier soit complet avant de nous le faire parvenir.

#### Le dossier d'inscription doit être constitué des pièces suivantes :

Ш	la fiche de renseignement ci-jointe dûment complétée
	Photocopie de la carte d'identité ou du passeport
	1 photocopie de l'attestation JDC
	une photocopie des résultats du Bac (à envoyer par mail à ce.0860021f@ac-poitiers.fr)
	la fiche d'urgence dûment complétée et signée à destination de l'infirmerie. Vous
	souhaitez transmettre des <u>informations confidentielles</u> : vous pouvez le faire, <u>sous</u>
	enveloppe, à l'attention de l'infirmier-ère ou du médecin de l'éducation nationale.
	les photocopies des certificats de vaccinations obligatoires (DT-POLIO) à destination de l'infirmerie
	un RIB (obligatoire)
	Fiche « service gestion » + RIB à coller sur la fiche
	un exéat ou certificat de fin de scolarité (à demander à l'établissement où vous étiez précédemment
	scolarisé.e)
	la fiche « autorisation de photo de classe » et « adhésion volontaire à la MDL » dûment complétée
	une cotisation de 10 € facultative pour l'adhésion à la Maison des Lycéens (paiement en espèces, CB
	ou chèque à l'ordre de la MDL du lycée comportant au dos les nom/prénom de l'élève )
	L'adhésion à la Maison des Lycéens est volontaire ; elle permet à l'adhérent.e d'accéder aux activités de la
	MDL, d'être assuré.e pour toute sortie et tout voyage éducatif de la MDL, de participer, hors temps scolaire,
_	aux divers projets financés par la MDL : cinéma, clubs divers, sorties,
	la notification de bourse du CROUS pour 2024-2025 si vous êtes boursier.ère
Ц	Une attestation d'assurance en responsabilité civile pour l'année 2024-2025. En cas
	d'impossibilité de la fournir le jour de l'inscription, merci de la donner à la rentrée
	Une assurance pour tous les accidents que l'étudiant.e pourrait causer à l'occasion de
	ses déplacements est fortement conseillée.



Rue de l'Eperon BP 10069 - 86206 Loudun cedex ☎ 05.49.98.17.51 ☑ ce.0860021f@ac-poitiers.fr

# DOSSIER D'INSCRIPTION 2024-2025 ANNEXES

#### LISTE DES PROFESSIONS ET CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES

Code	LISTE DES PROFESSIONS ET CA Libellé	Code	Libellé			
Couc	Liberie	Couc	Liberio			
Agriculte	Agriculteurs exploitants					
10	Agriculteurs exploitants					
Artisans,	commerçants et chefs d'entreprise					
21	Artisans	22	Commerçants et assimilés			
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus					
Cadres e	t professions intellectuelles supérieures					
31	Professions libérales	33	Cadres de la fonction publique			
34	Professeurs, professions scientifiques	35	Professions de l'information, des arts et des spectacles			
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise	38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise			
Profession	ons intermédiaires					
42	Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés	43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social			
44	Clergé, religieux	45	Professions intermédiaires administratives de la fonctionpublique			
46	Professions intermédiaires administratives commerciales en entreprise	47	Techniciens			
48	Contremaîtres, agents de maîtrise					
Employé	S					
52	Employés civils et agents de service de la fonctionpublique	53	Policiers et militaires			
54	Employés administratifs d'entreprises	55	Employés de commerce			
56	Personnels des services directs aux particuliers					
Ouvriers						
62	Ouvriers qualifiés de type industriel	63	Ouvriers qualifiés de type artisanal			
64	Chauffeurs	65	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et dutransport			
67	Ouvriers non qualifiés de type industriel	68	Ouvriers non qualifiés de type artisanal			
69	Ouvriers agricoles					
Retraités						
71	Retraités agriculteurs exploitants	72	Retraités artisans, commerçants, chefs entreprise			
74	Anciens cadres	75	Anciennes professions intermédiaires			
77	Anciens employés	78	Anciens ouvriers			
Personnes sans activité professionnelle						
81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé	84	Elèves, étudiants			
85	Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (saufretraités)	86	Personnes sans activité professionnelle > = 60 ans (saufretraités)			

#### **Photos de classe Autorisation Parentale**

La Maison Des Lycéens s'occupe des photos de classe, c'est pourquoi l'autorisation parentale se trouve sur ce document. Il n'est pas obligatoire d'adhérer à la MDL pour bénéficier de ces photos.

de dededigne(d)					
Père* / mère* / tuteur* de l'élève :					
Classe :					
Autorise* mon enfant à être photographié e avec ses camarades					
Autorise* mon enf <mark>ant</mark> à être photograph <mark>ié.e</mark> avec ses c <mark>am</mark> arades					
n'autorise pas*					
et pour les élèves de Terminale,					
- lors de photos de groupes du Père Cent.					
- iois de priotos de groupes du Pere Cent.					
N					
Les photos seront ensuite vendues en interne aux élèves et professeurs du lycée.					
Les priotos sciont crisalte vertades en interne dux cieves et professeurs da tyoce.					
Il n'y a pas d'obligation d'achat, pensez seulement à nous donner cette autorisation pour que votre enfant puisse paraitre sur la photo de sa classe, aux cotés de ses camarades.					
Fait à, le/2024					
Signature :					

le soussigné(e)

# Adhésion volontaire à la Maison Des Lycéens

	Renseignements concernant l'élève :					
	Nom :					
	Prénom :					
	Classe (2024-2025) :					
	N° de téléphone portable de l'élève : / / / / / /					
	Adresse mail de l'élève :					
	Précisions ou rappel :  • <u>toute adhésion est volontaire et définitive</u> (valable pour l'année scolaire)					
	<ul> <li>toute inscription à une sortie entraîne le paiement de celle-ci</li> <li>les divers règlements peuvent s'effectuer en espèces, en chèque à l'ordre de la Maison Des Lycéens du lycée Guy Chauvet ou de préférence en CB .</li> <li>En signant cette fiche, l'élève s'engage à respecter le règlement intérieur de la Maison Des Lycéens (disponible sur le site internet du lycée) et atteste avoir pris connaissance du verso de ce document.</li> </ul>					
7	Signature de l'élève : Nom, Prénom :					

Cadre réservé à la Maison Des Lycéens <u>MERCI DE NE RIEN ECRIRE</u>

Cotisation de 10 € réglée par : ☐ Espèces

□Chèque

□ СВ

<sup>\*</sup> rayez la mention inutile

## Un lieu convivial

50% des lycées ne possèdent pas de lieu dédié à la MDL.



#### **Des sorties**

Escape Game, accrobranche, sortie de Noël à Poitiers, Spectacles, Laser Game, Bowling...

Mais aussi les photos de classe, le sweat du lycée...



Une salle de musique

Avec du matériel mis à disposition et la possibilité d'apporter votre propre matériel pour y répéter.

**Des clubs :** Manga (dessin, films, lectures,

culture et langue japonaises), Jeux de rôles, Atelier Slam, etc....

Du cinéma : séances du mercredi après midi en péroiode scolaire gratuites pour les adhérents

#### **Des projets**

La MDL est gérée par les élèves élus en début d'année scolaire. Tous les cotisants peuvent leur proposer des projets.



#### Document à conserver

## INFORMATIONS RESTAURATION SCOLAIRE

Les repas du lycée sont préparés et livrés par la cuisine centrale du lycée Professionnel Marc Godrie de Loudun, avec qui nous travaillons en étroite collaboration afin de proposer aux élèves des menus variés et à thème.

Le lycée, soucieux de servir des produits locaux et de qualité propose 50% de produits alimentaires durables dont au moins 20% de produits issus de l'agriculture biologique. Un menu végétarien est proposé aux élèves chaque semaine.

Notre restaurant scolaire dispose de 130 places et le service est assuré de 11h30 à 13h30 par un chef de cuisine et secondé par deux collègues.

Un bar à salade permet aux élèves de se servir en autonomie parmi plusieurs choix d'entrées froides.

#### Le lycée propose 4 formules d'inscription à la restauration :

- Demi-pensionnaire 4 jours (Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi),
- Demi-pensionnaire 5 jours (Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi),
- Interne (L'internat se situe au lycée Marc Godrie),
- Externe (Repas ponctuel possible).

#### Moyen d'accès au service de restauration

L'accès au restaurant scolaire se fait au moyen d'une carte. Elle est remise GRATUITEMENT aux nouveaux élèves pour toute la scolarité au lycée.

En cas de dégradation ou de perte, le remplacement de cette carte est à la charge de la famille pour un montant de **8.00** €.

En cas d'oubli de la carte, une autorisation de déjeuner peut être retirée auprès du service gestion.

#### Changements de régime

**En début d'année scolaire,** vous pouvez changer de régime jusqu'au <u>vendredi 20</u> <u>septembre inclus</u>, en raison des ajustements d'emplois du temps de début d'année.

**En cours d'année scolaire**, la demande de changement de régime peut s'effectuer 15 jours avant la fin de chaque trimestre pour le trimestre suivant (tout trimestre commencé est dû en totalité).

Ces demandes doivent être adressées par écrit (mail ou courrier) uniquement au service gestion.



#### Modalités de paiement

#### Le règlement de la cantine s'effectue auprès du service gestion :

- Par chèque bancaire,
- En espèces,
- Par virement bancaire sur le compte du lycée,
- Par carte bancaire sur le site EduConnect.



## <u>Pas de prélèvement automatique</u> exceptionnellement pour cette année scolaire ! (En raison d'un changement de logiciel)

Pour un règlement des factures de restauration en plusieurs fois, merci de prendre contact avec le service gestion afin de mettre en place un échéancier <u>avant le lundi 30 septembre 2024</u>.

int.0860021f@ac-poitiers.fr − 05.49.98.80.20

#### Pour information:

TARIFS 2024						
Régime	DP4	DP5	INTERNE	EXTERNE		
1 <sup>er</sup> trimestre (sept. à déc.)	200,40 €	228,75€	585,42€	4,50 €		
2 <sup>ème</sup> trimestre (janvier à mars)	160,32 €	183,00 €	468,33 €	Le repas (Règlement en chèque ou espèces auprès du service gestion)		
3 <sup>ème</sup> trimestre (avril à juillet)	120,24 €	137,25 €	351,25€			
TOTAL ANNUEL	480,96 €	549,00 €	1 405,00 €	con vice goodion)		

Les tarifs de la restauration sont définis et revus au 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante par la Région Nouvelle-Aquitaine.

Le **fonds social pour les cantines** peut aider les familles qui rencontrent des difficultés financières. Il ne faut pas hésiter à retirer un dossier auprès du service gestion.

#### Remises d'ordre

Les remises d'ordre sont déduites de la facture de restauration.

#### De plein droit dans les conditions suivantes :

- Fermeture du service de restauration (grève du personnel ou cas de force majeure),
- Élève participant à une sortie, un voyage scolaire organisé par l'établissement,
- Stage en entreprise amenant l'élève à prendre son repas en dehors de l'établissement,
- Formation en entreprise obligatoire dans le cadre du cursus scolaire (classes de BTS).

#### Sur demande écrite avec justificatif :

- Élève absent pour maladie avec certificat médical (absence supérieure à 6 jours consécutifs),
- Pratiques liées aux usages d'un culte.





# RIB A JOINDRE OBLIGATOIREMENT MÊME SI ELEVE EXTERNE COLLER VOTRE RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE ICI (Pas d'agrafes, ni de scotch)

#### **ENGAGEMENT DE LA FAMILLE**

Ou de l'élève majeur



#### Année 2024 / 2025

## FICHE D'URGENCE (NON Confidentielle)

Classe:  □ Externe – □ Demi-pensionnaire – □ Interne (préciser si interne dans un autre établissement)				
Nom :	Prénom :			
Date de naissance :	<u>Lieu de naissance</u> :			
En cas d'urgence, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les movens les plus rapides. Merci de faciliter notre mission en nous indiquant au minimum un numéro de téléphone :				
Représentant légal 1 - NOM :	Adresse	ом :		
I domicile :	I domicile :			
I travail :	I travail :			
portable :	I portable :			
Adresse électronique :	Adresse électronique :			
Nom et n° de téléphone d'une personne susceptible de vou	s prévenir rapidement :			
En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et tr mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par no		urs d'urgence vers l'hôpital le		
<u>Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'avec sa famille</u> . L seront réglés par la famille et pris en charge par la sécurité				
- Date du dernier rappel de vaccin antitétanique (DT	Polio):			
NOM, adresse et nº de téléphone de votre médecin traita	nt :			
Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'établissement et des				
services d'urgence : allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre				
Vous souhaitez transmettre des <u>informations confidentielles</u> : vous pouvez le faire, <u>sous enveloppe</u> , à l'attention de l'infirmier-ère ou du médecin de l'éducation nationale.				
	À	le		
Signature(s) du ou des représentants légaux :				

Cette fiche non confidentielle peut être utilisée sur les différents temps périscolaires de votre enfant.